



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93401246.9**

(51) Int. Cl.⁵ : **A45D 40/22, A45C 13/34**

(22) Date de dépôt : **14.05.93**

(30) Priorité : **15.05.92 FR 9205932**
11.12.92 FR 9214942

(43) Date de publication de la demande :
18.11.93 Bulletin 93/46

(84) Etats contractants désignés :
DE FR GB IT

(71) Demandeur : **Société dite: LIR FRANCE(S.A.)**
50, avenue de la République
F-94669 Chevilly-Larue (FR)

(72) Inventeur : **Favre, Bernard**
50, Avenue de la République
F-94669 Chevilly-Larue (FR)

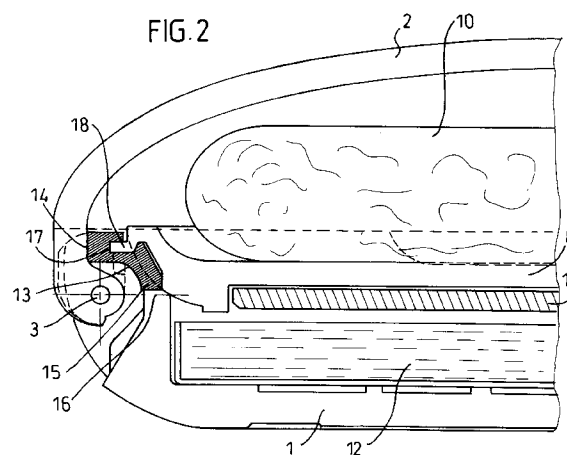
(74) Mandataire : **Dawidowicz, Armand Cabinet**
Dawidowicz
18, Boulevard Pereire
F-75017 Paris (FR)

(54) **Boîtier à couvercle articulé rappelé en position d'ouverture.**

(57) L'invention concerne un boîtier, en particulier pour produits cosmétiques, du type comprenant un fond (1), un couvercle (2) articulé sur un bord dudit fond (1), des moyens d'encliquetage (4, 5) du couvercle (2) et du fond (1) sur le bord opposé à l'articulation (3), et un poussoir (6) de libération desdits moyens d'encliquetage (4, 5).

Le boîtier selon l'invention comprend un patin (13) arc-bouté élastiquement entre le fond (1) et le couvercle (2) et disposé de manière à être précontraint lors de la fermeture du couvercle (2).

Application aux emballages



L'invention concerne un boîtier, en particulier pour produits cosmétiques, du type comprenant un fond, un couvercle articulé sur un bord dudit fond, des moyens d'encliquetage du couvercle et du fond sur le bord opposé à l'articulation, et un poussoir de libération desdits moyens d'encliquetage.

Dans les boîtiers connus de ce type, une action sur le poussoir permet de déverrouiller les moyens d'encliquetage mais le couvercle reste pratiquement fermé sur le fond, de sorte que l'utilisateur doit l'ouvrir, par exemple en insérant un ongle dans l'espace libéré entre le fond et le couvercle. De plus, le couvercle tend à revenir en position de fermeture par gravité, ce qui est préjudiciable à une utilisation rationnelle du boîtier.

Pour pallier cet inconvénient, il est connu de disposer un ressort de rappel, par exemple un ressort hélicoïdal enroulé autour de l'axe d'articulation et dont les extrémités prennent respectivement appui sur le fond et le couvercle. Le montage d'un tel ressort est compliqué et onéreux pour des boîtiers de petites dimensions comme les boîtes de maquillage. En outre, l'effort de rappel est difficile à doser pour ne pas provoquer une ouverture trop brutale et/ou trop complète. De plus, un tel système est difficilement adaptable à des boîtiers comportant une plate-forme intérieure qui doit également être articulée sur le fond et s'ouvrir pour accéder au produit à utiliser tel qu'une poudre compacte de maquillage.

La présente invention vise à fournir un nouveau boîtier du type précédent dans lequel l'ouverture du couvercle, et éventuellement d'une plate-forme intérieure soit facilitée par des moyens simples, efficaces et faciles à poser.

A cet effet, le boîtier selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend un patin arc-bouté élastiquement entre le fond et le couvercle et disposé de manière à être précontraint lors de la fermeture du couvercle.

Selon une forme d'exécution de l'invention, ledit patin est élastiquement déformable, par exemple en caoutchouc.

Selon une variante de l'invention, ledit patin est d'une seule pièce avec le couvercle auquel il est relié par un bras courbe élastiquement déformable, ce qui diminue la fatigue pour une préouverture du couvercle par exemple inférieure ou égale à 15°.

Selon une forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, le boîtier contient une plate-forme dont le bord adjacent à ladite articulation du couvercle et du fond est encastré dans ledit patin.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en se référant au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue schématique en coupe d'un boîtier selon un exemple de réalisation de l'invention;

la figure 2 est une vue schématique à plus grande

échelle de l'articulation du boîtier de la figure 1; et

la figure 3 est une vue schématique en coupe de la portion d'articulation d'un boîtier selon une variante de l'invention.

Aux figures 1 et 2, le boîtier comprend un fond 1 sur lequel est articulé un couvercle 2 autour d'un axe 3. A l'opposé de l'axe d'articulation 3, le couvercle 2 est muni d'un crochet 4 avec lequel coopère un bec 5 d'un poussoir 6 rappelé par un ressort 7.

A l'intérieur du boîtier 1, 2 est disposée une plate-forme 8. Une éponge 10 ou une houppette est logée au-dessus de la plate-forme 8 dont la face tournée vers le fond 1 porte un miroir 11. Un ou plusieurs blocs 12 de poudre compacte est logé à l'intérieur du fond 1.

Avec l'ensemble connu qui vient d'être décrit, l'enfoncement du poussoir 6 contre l'action de son ressort de rappel 7 produit effectivement la libération du crochet 4 du couvercle 2 mais, si l'utilisateur relâche le poussoir 6, son bec 5 vient s'encliqueter à nouveau sur le crochet 4. L'utilisateur doit donc simultanément garder le poussoir 6 et soulever le couvercle 2 pour ouvrir effectivement le boîtier.

Pour pallier cet inconvénient, la présente invention prévoit de disposer un patin 13 élastiquement déformable, de préférence en caoutchouc, dont une extrémité 14 est en appui sur l'intérieur du couvercle 2 au voisinage de l'axe 3 et l'autre extrémité 15 est en appui sur une butée 16 du fond 1. La disposition est telle que, dans la position de fermeture représentée, le patin 13 est comprimé ou précontraint de sorte que, dès que le crochet 4 a été libéré par enfoncement du poussoir 6, le patin 13 se détend et fait pivoter le couvercle 2 autour de l'axe 3 dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (sur le dessin).

La patin 13 comporte un évidement 17 dans lequel est logée une saillie 18 de la plate-forme 8. Au cours de la détente du patin 13, la plate-forme 8 est également entraînée en rotation dans le même sens que le couvercle 2, en donnant accès au miroir 11 et à la poudre 12.

Dans la variante représentée schématiquement à la figure 3, le patin 13 est d'une seule pièce avec le couvercle 2 auquel il est relié par un bras élastiquement déformable 19 de longueur relativement élevée, de forme courbe, qui entoure l'axe d'articulation 3 du couvercle 2 sur le fond 1. Cette forme de réalisation de l'invention permet d'obtenir une ouverture limitée du couvercle 2, par exemple inférieure ou égale à 15°, sans perte de mémoire élastique due au fluage dans le temps qui peut se produire avec un patin en caoutchouc ou similaire. Le bras 19 travaille uniquement en torsion avec une faible fatigue. Cette forme d'exécution est en outre plus économique puisque le patin 13, le bras 19 et le couvercle 2 sont moulés d'une seule pièce.

Revendications

1. Boîtier, en particulier pour produits cosmétiques,
du type comprenant un fond (1), un couvercle (2)
articulé sur un bord dudit fond (1), des moyens
d'encliquetage (4, 5) du couvercle (2) et du fond
(1) sur le bord opposé à l'articulation (3), et un
poussoir (6) de libération desdits moyens d'encli-
quetage (4, 5),
caractérisé en ce qu'il comprend un patin (13)
arc-bouté élastiquement entre le fond (1) et le
couvercle (2) et disposé de manière à être pré-
contraint lors de la fermeture du couvercle (2).
5
10
15
2. Boîtier selon la revendication 1,
caractérisé en ce que ledit patin (13) est élasti-
quement déformable, par exemple en caout-
chouc.
20
3. Boîtier selon la revendication 1,
caractérisé en ce que ledit patin (13) est d'une
seule pièce avec le couvercle (2) auquel il est re-
lié par un bras courbe, élastiquement déformable
(19).
25
4. Boîtier selon l'une des revendications 1 à 3,
caractérisé en ce qu'il contient une plate-forme
(8) dont le bord adjacent à ladite articulation (3)
du couvercle (2) et du fond (1) est encastré dans
ledit patin (13).
30

35

40

45

50

55

FIG. 1

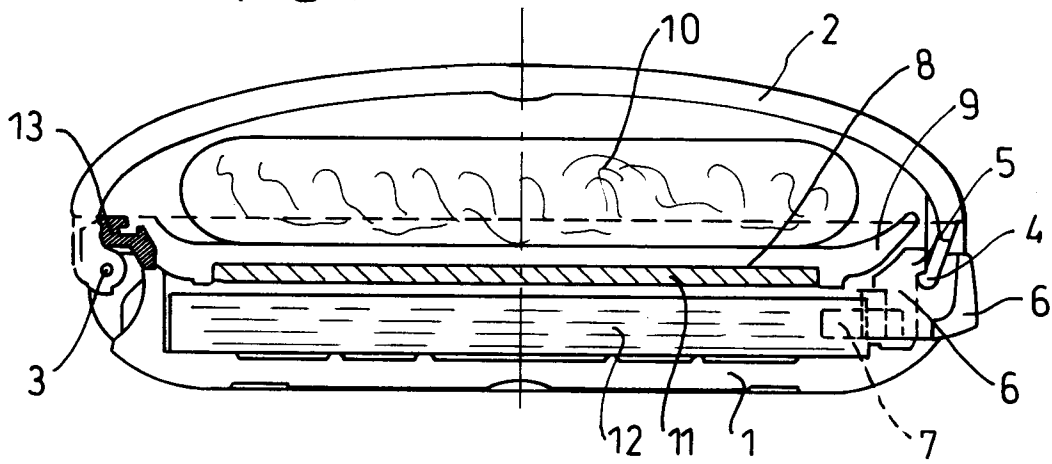


FIG. 2

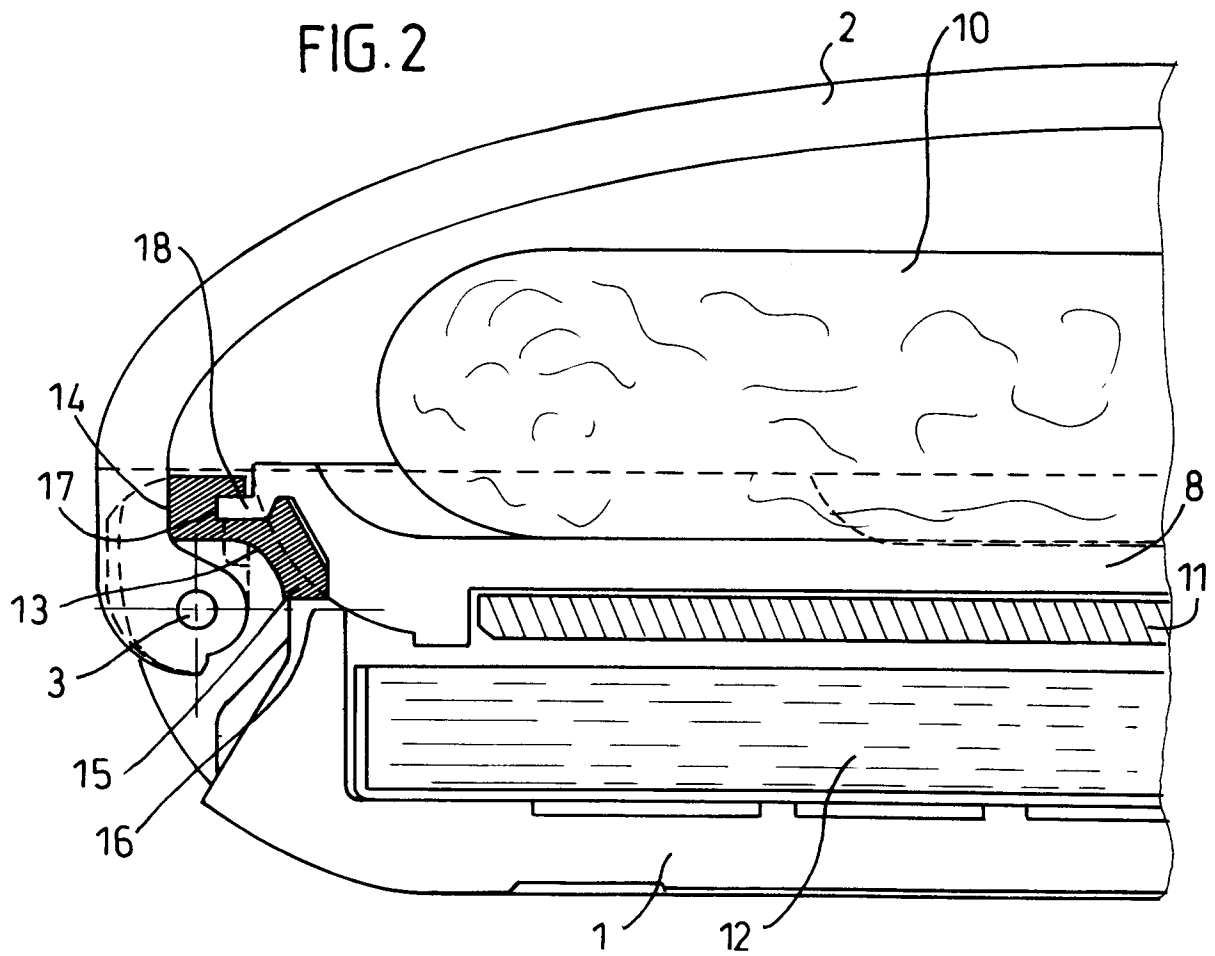
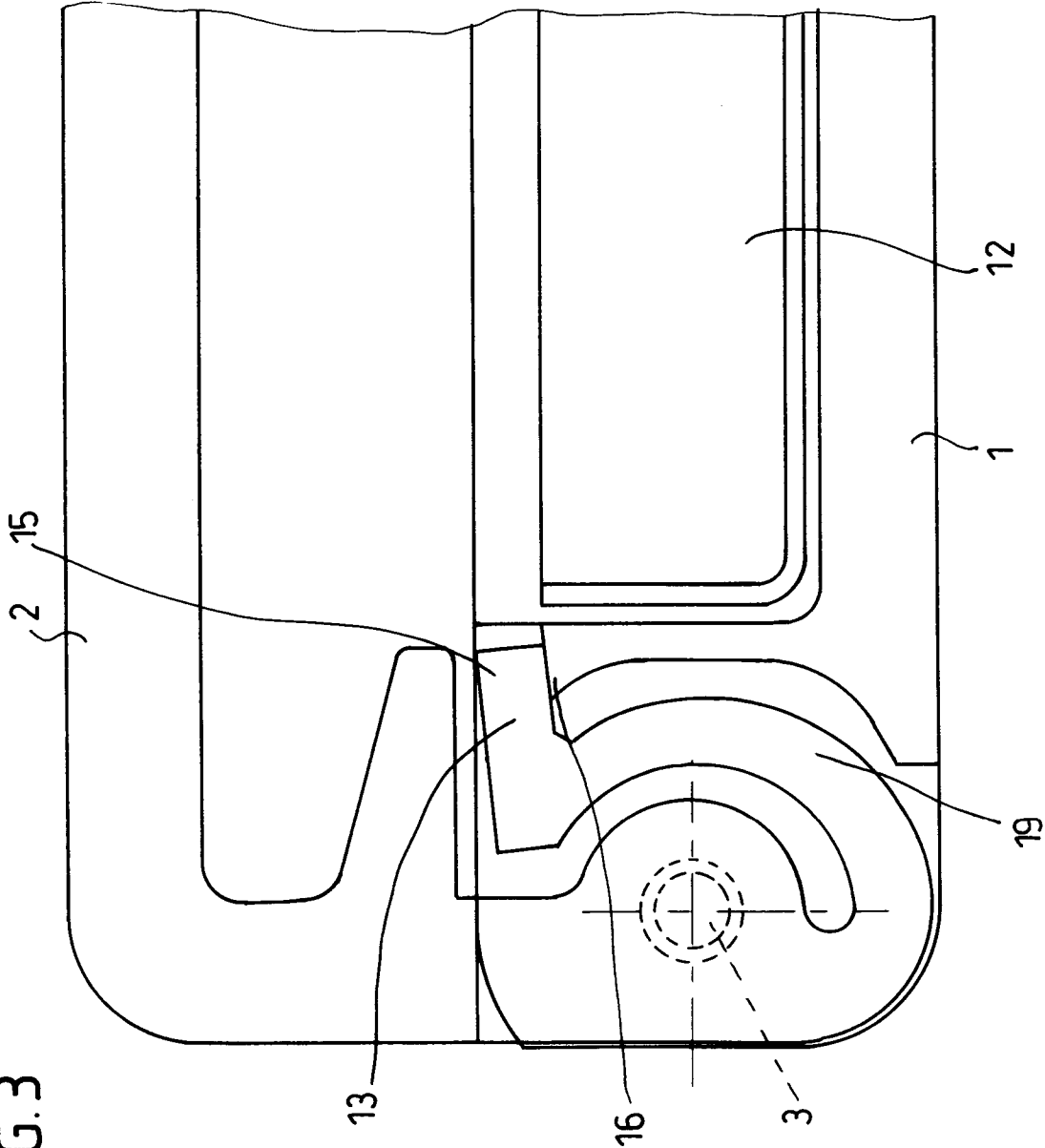


FIG.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 40 1246

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	GB-A-2 140 392 (L'OREAL) * page 4, ligne 108 - page 5, ligne 129; figures 1-5 *	1	A45D40/22 A45C13/34
A	GB-A-2 187 787 (L'OREAL) * abrégé; figure 2 *	1	
A	US-A-5 107 984 (HEINZ WELSCHOFF) * le document en entier *	1	
A	EP-A-0 053 872 (CORONA PLASTICS)		
A	GB-A-2 137 594 (ESTEE LAUDER INC.)		
A	DE-A-2 420 406 (SVENSSON)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A45D A45C B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 AOUT 1993	Examineur RIEGL R.E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P0402)